

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quarante-cinquième réunion extraordinaire du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue du jeudi 24 février 2022, 17 h au vendredi 25 février 2022 à 16 h 30, sous le format d'une consultation électronique.

CONFIRMÉ LE 21 MARS 2022

Membres	Participant	Non-participant	Membres	Participant	Non-participant
ADI, Kamel Professeur – Dép. informatique et ingénierie	X		KAMAL, Najat Membre socio-économique	X	
BOUTONNET, Vincent Professeur- Départ. Sciences de l'éducation	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
CHARETTE, Sylvie Personne diplômée	X		LA CASSE, Jacqueline Représentante des collèges	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique	X		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
EL-ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		VILLENEUVE, Samantha Membre socio-économique	X	
GOSELIN, Mélanie Membre socio-économique	X		Siège vacant (étudiant)		
HASTIR, François-Michel Étudiant au MBA	X		Siège vacant (professeur)		
			Siège vacant (socio-économique)		
			Siège vacant (personnel de direction supérieur)		
Observateurs	Participant	Non-participant	Observateurs	Participant	Non-participant
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite		X*	NADON, Martine Coordonnatrice et attachée d'administration – Décanat des études		X*
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X*	ROCHFORT, Odette Technicienne - ÉMI		X*
LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO		X*			
Secrétaire générale	Participant	Non-participant	Attachée d'administration	Participant	Non-participant
OUELLET, Me Sophie	X		GAUTHIER, Marie-Hélène	X	
*Absence motivée.					

Par l'entremise d'un courriel de convocation, les membres sont invités, dans un premier temps, soit entre le 24 février, 17 h, et le 25 février, 16 h 30, à se prononcer sur la tenue d'une consultation électronique (vote préalable) à l'égard du point 2 soit *Projet de modification de la date limite d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement au trimestre d'hiver 2022*. Les deux premières personnes à répondre sont considérées, respectivement, comme « proposeur » et « appuyeur » de l'ordre du jour.

La proportion des membres favorables à la tenue de la consultation électronique étant plus élevée que l'entier supérieur à la moitié du nombre de membres convoqués, soit 7 membres favorables, la consultation électronique (vote principal) est autorisée à compter de 9 h le 25 février 2022. Les deux premières personnes à répondre sont considérées, respectivement, comme « proposeur » et « appuyeur » de la résolution.

La fin de la consultation est fixée à 16 h 30, le 28 février 2022.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Projet de modification de la date limite d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement au trimestre d'hiver 2022
- 3.- Prochaine réunion (21 mars 2021)
- 4.- Clôture de la séance

2. **Projet de modification de la date limite d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement au trimestre d'hiver 2022**

L'assemblée générale des étudiants de l'UQO a fait la demande auprès de la direction de l'UQO afin de reporter la date limite d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement au trimestre d'hiver 2022.

Sur proposition dûment faite et appuyée les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 445X-CA-6857 concernant le report de la date limite d'abandon sans mention d'échec et sans remboursement au trimestre d'hiver 2022; laquelle est jointe en appendice.

3. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 21 mars 2022, à 16 h 30.

4. **Clôture de la séance**

La consultation électronique prend fin le vendredi 25 février 2022, à 16 h 30.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Sophie Ouellet, secrétaire général